

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **14 (1869)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

N° 6. Lausanne, le 25 Mars 1869. XIV^e Année.

SOMMAIRE. — Fragments. (*Par le général Dufour.*) (Suite.) — A propos du képi-chapeau. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — De l'effet du tir à la guerre et de ses causes perturbatrices. (*Suite et fin.*) — Un nouvel agent explosif. (*La nitro-glycérine.*) — Nominations.

FRAGMENTS.

(Par le général DUFOUR.)

(Suite.)

La Confédération, en créant un état-major général, a cherché à parer aux graves inconvénients que je viens de signaler. Mais les officiers qui le composent ont-ils tous les connaissances qu'exigent leurs fonctions en temps de guerre? On peut répondre que s'il en est quelques-uns qui s'élèvent à la hauteur du rôle important qu'ils ont à remplir dans l'armée, la plupart restent en dessous ; plusieurs même, qu'il me soit permis de le dire, satisfont à peine aux conditions voulues par le règlement militaire fédéral.....

Les officiers d'état-major, manquant de moyens et d'occasions d'apprendre ce qui leur est indispensable, ou de mettre à profit ce qu'ils peuvent savoir, il n'est pas étonnant qu'ils paraissent faibles dans leur partie et le soient en effet. La faute en est moins à eux qu'à nous qui les laissons sans occupation et sans aucun sujet d'émulation.

Le moyen certain de faire cesser ce fâcheux état de choses serait d'avoir un petit corps d'état-major continuellement en activité, qui s'occuperait de l'étude de notre pays, du dessin des cartes et des plans particuliers, de la rédaction des mémoires militaires, qui se rendrait familiers tous les règlements, assisterait aux revues, aux inspections de troupes et aux écoles d'application, entreprendrait des correspondances avec tous les chefs de corps dans les